

SCOR

Télétransmission des pièces justificatives

Le service SCOR, mode d'emploi



- Intégré à votre logiciel métier, le service SCOR permet, lors de la réalisation de la FSE (Feuille de Soins Électronique), de numériser la ou les pièces justificatives et de la (les) transmettre directement à la caisse de rattachement de l'assuré.
- Les postes doivent être équipés de scanners permettant la numérisation en recto/verso et produisant des images d'une résolution de 200 dpi minimum. Il est conseillé d'acquérir un scanner pour deux postes.

Des vrais + au quotidien

- **Un gain de temps et des économies de frais de gestion :**
  les pièces justificatives numérisées (notamment les ordonnances) sont automatiquement classées et archivées en lots, de manière sécurisée, par votre logiciel. Vous n'avez plus de papier à gérer.
- **Une réelle traçabilité :**
  une fois scannées, les pièces justificatives peuvent être conservées dans le dossier du patient. Il est ainsi plus simple d'assurer le bon suivi de vos patients et de leur transmettre ultérieurement une copie, si nécessaire.
- **En 3 points clés :**
  1. Pour la réalisation de vos flux en mode sécurisé, la pièce justificative originale et le ticket Vitale sont générés automatiquement.
  2. Pour la réalisation des flux en mode dégradé des assurés hors département, les pièces justificatives sont intégrées dans les flux. Désormais, vous n'avez plus besoin de les envoyer à la caisse de rattachement.
  3. Vous êtes dispensé d'adresser à votre Caisse Primaire le duplicata de la pièce justificative originale sur support papier. La pièce numérique a la même valeur juridique et comptable que l'original papier.





Bon à savoir

- Votre caisse vous accompagne au démarrage : la qualité des documents scannés est contrôlée pendant 90 jours (99% des pièces numérisées doivent être exploitables). Durant cette période, vous devez conserver les justificatifs papiers. A l'issue des 90 jours, si le niveau de qualité des pièces est atteint, les pièces justificatives peuvent être détruites. Seuls un archivage informatique et une sauvegarde sont demandés.
- En cas d'anomalies, votre caisse vous les signale et vous aide à procéder aux ajustements nécessaires pour garantir la qualité des pièces numérisées.

En pratique

Pour utiliser le service SCOR :

- Rapprochez-vous de votre éditeur de logiciels afin de vérifier que votre équipement remplisse les conditions d'accès au service et ainsi demander la mise en œuvre de cette option.

  Retrouvez, sur le site du GIE SESAM-Vitale ®, la liste des logiciels agréés SCOR.



- Contactez votre CPAM pour l'informer de votre démarrage de télétransmission des pièces justificatives. A noter : les pharmacies déjà équipées d'une solution de scannérisation des pièces justificatives et de transmission par CD-Rom peuvent être dispensées de cette étape.

Nous vous conseillons d'utiliser un logiciel agréé facturation SESAM-Vitale avec la dernière version de cahier des charges en vigueur.

L'Assurance Maladie vous accompagne

Juin 2013 - Conception : CNAMTS - Réalisation : GIE SESAM-Vitale

